



Annulation Invitation séminaire d'entreprise pour démissionnaire

Par **AR77700**, le **20/09/2019** à **10:36**

Bonjour

Mon employeur organise un prochain séminaire d'entreprise de 3 jours (Vendredi 11/10 au dimanche 13/10), en Sicile.

J'ai été convié à ce séminaire depuis bien bientôt 1 an et la RH m'a demandé tous les documents (N° passeport) pour l'organisation de ma participation.

Depuis j'ai démissionné (26/07/209) et je suis en période de préavis jusqu'au 30/11/2019.

Mon employeur vient de m'informer que je ne suis plus conviée au séminaire, car démissionnaire. Un autre collègue est d'ailleurs concerné oar cette décision, je ne suis pas un cas isolé.

L'annulation de mon invitation au séminaire de mon entreprise est elle légale pour la raison évoquée?

Blen cordialement

Par **youris**, le **24/09/2019** à **18:05**

bonjour,

légale je ne sais pas, mais logique puisque vous allez quitter l'entreprise.

il est donc inutile voir même dangereux de vous faire participer à un séminaire qui concerne sans le devenir de l'entreprise et sa stratégie future.

salutations

Par **P.M.**, le **24/09/2019** à **19:18**

Bonjour,

Le contrat de travail doit se poursuivre sans changement durant le préavis et il semble qu'il puisse être considéré que le séminaire comprenne une partie d'agrément, il faudrait que l'employeur puisse invoquer des critères objectifs justifiant l'exclusion du voyage fixés préalablement pour ne pas s'exposer au versement de dommages-intérêts, la démission n'en étant pas un...